

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801020-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**PARTICIPATIONS 2018 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX
ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.01.020

PARTICIPATIONS 2018 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Claudine CORPART

La ville participe au financement de plusieurs établissements publics, il convient de fixer les montants de ces participations pour l'année 2018.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hennebont qui assure la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville a sollicité une augmentation de 7 000 € de la subvention qui lui est accordée par la Ville. Le montant global de la subvention municipale serait porté à 349 000 € dont 22 000 € au titre du programme de la réussite éducative intégrée au Contrat de Ville et géré par le CCAS.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle TRIO...S nouvellement mis en activité pour assurer les actions d'enseignement artistique et de mise en œuvre de la saison de spectacles vivants se voit attribuer une dotation prévue par les statuts de l'établissement à hauteur de 612 428 €. Lors de l'adoption des statuts de l'EPCC, avait été évoquée la possibilité pour l'EPCC d'être également accompagné financièrement par les villes fondatrices par la prise en compte de l'évolution des charges liées au déroulement de carrière des agents transférés. Cette dotation sera susceptible d'évolution et nécessitera une nouvelle délibération.

Le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont qui met en œuvre la politique de conservation, de mise en valeur et d'animation du site du Haras, par courrier en date du 24 novembre a sollicité ses membres pour une révision de ses statuts et des participations de chacun. Dans ce cadre la ville est sollicitée pour l'attribution d'une dotation financière à hauteur de 60 000 € accompagnée d'une aide matérielle estimée à 15 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 janvier 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 janvier 2018,
Vu la sollicitation du CCAS,
Vu les statuts de l'EPCC,
Vu la demande du président du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ ACCORDÉ les participations suivantes :

- CCAS de la Ville d'Hennebont : 349 000 € au compte 657362.
- EPCC : 612 428 € au compte 65541.

Pour : 31 Contre : 0 Abstentions : 0

- Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont : 60 000 € au compte 65541 et 15 000 € de prestations en nature.

Pour : 28 Contre : 3 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




André HARTEREAU